

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-deux le 8 février, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 2 février 2022, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, Mme HOLGADO, M. RENAUD, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, M. EYMAS, Mme SANCHEZ, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme LUCKHAUS à Mme SARRAUTE, Mme DUBOURG à M. BROSSARD, M. ELIAS à M. DURANT, Mme BAYLE à Mme HIMPENS

Etait absent:

M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HOLGADO est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

**5 – COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES - DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE SUPPLÉANT
APPARTENANT À LA TROISIÈME LISTE**

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Par délibération du 22 septembre 2020 modifiée par la délibération du 02 février 2021, se sont prononcés pour siéger à la Commission de contrôle des listes électorales, les conseillers municipaux suivant :

- Membres titulaires pour la majorité :
 - Mme Céline DUBOURG,
 - Mme Kitty BAYLE,
 - Mme Chantal BAUDERE,

- Membres titulaires pour l'opposition :
 - Mme Virginie ZANA,
 - Mme Sandrine SENTIER.

Afin d'assurer un bon fonctionnement de ladite commission, des membres suppléants ont été désignés par délibération du 02 février 2021 :

- Pour la majorité :
 - Mme Sophie PAIN GOJOSSO,
 - M. Paulo CARDOSO,
 - Mme Nadège HOLGADO.

- Pour l'opposition :
 - M. Michel RENAUD,
 - M. Jean-Michel GADRAT.

À la suite de la démission de M. Jean-Michel GADRAT, il s'avère nécessaire de désigner un nouveau membre suppléant à la troisième liste.

Il aura pour mission de remplacer le membre titulaire en cas d'absence momentanée ou lorsque celui-ci ne remplit plus les conditions nécessaires.

Pour rappel, les membres suppléants doivent remplir les mêmes conditions que les membres titulaires :

- Ne pas être Maire,
- Ne pas être Adjoint titulaire d'une délégation, quelle qu'elle soit, de signature comme de compétence,
- Ne pas être Conseiller Municipal titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.

Le Maire demande aux conseillers de la troisième liste de bien vouloir indiquer celui qui souhaite être suppléant en lieu et place du membre démissionnaire.

Mme Elina SANCHEZ est désignée pour remplacer M. Jean-Michel GADRAT.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 11/02/22
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20220208-67416-DE-1-1

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE

